AVERTISSEMENTS AGRICOLES

DLP 29-8-67 676085

BULLETIN TECHNIQUE DES STATIONS D'AVERTISSEMENTS AGRICOLES

PUBLICATION PÉRIODIQUE : 24 numéros par an

ÉDITION DE LA STATION DE STRASBOURG

ABONNEMENT ANNUEL 25 F.

Tél. 34-14-63 - Poste 93
(BAS-RHIN, HAUT-RHIN, MEURTHE-ET-MOSELLE, MOSELLE, VOSGES) MEUSE
Régisseur de recettes de la Protection des Végétaux : Cité Administrative, 2, Rue de l'Hôpital Militaire
67 STRASBOURG
C. C. P. : STRASBOURG 55-08-86

17 août 1967

Supplément n°1 au bulletin du mois d'août 1967.

/Information/

ARBRES FRUITIERS

TAVELURES DES POMMES ET DES POIRES - MALADIES DE CONSERVATION.

Certaines maladies de conservation des pommes et des poires peuvent être évitées, en assurant une protection fongicide des fruits avant la récolte.

Un traitement pourrait être réalisé dès à présent sur l'ensemble des variétés.

Sur les variétés tardives, prévoir une deuxième application 15 jours avant la cueillette.

Ces traitements permettront également d'enrayer les attaques tardives de Tavelure pouvant apparaître en fin de saison.

Si les fongicides généralement utilisés pour la lutte contre les Tavelures peuvent être recommandés, le Captane et le Phaltane semblent plus adaptés pour ces traitements d'arrière saison.

/Avertissement/

GRANDE CULTURE

H O U B L O N

MILDIOU

Les conditions météorologiques de ces derniers jours furent particulièrement favorables au développement du Mildiou. D'autre part, les houblons se trouvant actuellement à un stade de grande sensibilité, il importe d'apporter beaucoup de soins à la protection des hampes florales et des jeunes cônes.

Un nouveau traitement devra être exécuté avant le 21 août.

379

/Avertissement/

POMMES DE TERRE

MILDIOU

Le développement du Mildiou de la pomme de terre pouvant être très rapide au cours des prochains jours, nous rappelons la nécessité d'assurer le défanage des parcelles de variétés sensibles à cette maladie, ainsi que des variétés arrivant à maturité. (notre note du 5 août).

Sur les cultures d'altitude (département des Vosges notamment) effectuer un dernier traitement fongicide, dès réception du présent avis.

En cas d'envahissement rapide des cultures par le Mildiou, défaner sans attendre la complète maturité des tubercules.

/Information/

COLZA D'HIVER

DESINFECTION DES SEMENCES

Les semences de Colza doivent être traitées avant semis afin de les protéger à la germination contre les maladies, telles que le Phoma et l'Alternaria et contre les morsures des petites et grosses Altises. La désinfection des semences est la seule méthode permettant d'assurer la protection des jeunes plantules.

Si le traitement fongicide (contre les maladies) est parfois réalisé au stade de l'organisme stockeur ou du grossiste, le traitement avec un insecticide est assez rarement fait par le vendeur.

Ainsi à réception des semences, il est indispensable de connaître les traitements qu'elles ont reçus, en vérifiant les étiquettes qui doivent porter le nom du ou des produits utilisés.

Dans le cas où seul le traitement fongicide a été effectué, il est primordial de procéder à l'enrobage des semences avec une spécialité insecticide. En l'absence d'indication assurer une désinfection complète.

PRODUITS DE TRAITEMENT CONTRE LES MALADIES.

1) Les organo-mercuriques : Toxiques pour l'homme ils doivent être employés avec précaution. La faculté germinative des graines pouvant être réduite, il y a lieu de faire le traitement juste avant le semis.

2) Le Thirame, l'Oxyquinoléate de cuivre, le Manèbe, le Dichlone ou le Captane : ces produits présentent l'avantage d'être peu toxiques et de ne pas altérer la faculté germinative.

PRODUIT DE TRAITEMENT CONTRE LES INSECTES.

Parmi la gamme des insecticides, seul le Lindane à forte concentration permet de protéger les jeunes plants à leur levée, contre les attaques de petites et de grosses Altises. Il s'utilise à la dose minimum de 30 grammes de matière active par kilo de semences d'une spécialité commerciale titrant au moins 75 % de Lindane pur.

Il existe des spécialités commerciales mixtes (fongicides-insecticides et parfois un répulsif corbeaux).

Pour que la poudre adhère fortement sur les graines, il est conseillé de les enrober au préalable avec de l'huile de table, ou de l'huile de lin à raison d'une cuillerée, à café par kilo.

Nous rappelons que certaines années, des attaques importantes d'Altises peuvent se produire après la levée et causer de sérieux dégâts aux cultures. L'action insecticide du Lindane utilisé en désinfection des semences étant limitée (période de 10 à 15 jours après le semis) nous conseillons de suivre attentivement les semis, et d'intervenir en cas de nécessité avec l'un des produits figurant sur la liste en votre possession.

DESHERBAGE CHIMIQUE CONTRE LES GRAMINEES ADVENTICES.

Traitement de pre-semis du Colza : l'utilisation du Diallate à la dose de 1kg400 à 1kg600 de matière active à l'hectare, permet de détruire un certain nombre de graminées indésirables et en particulier le Vulpin, la Folle avoine, l'Agrostis et les repousses de Ray-grass.

Le traitement est à faire sur sol nu, dans les 2 à 3 jours précédent le semis, ou immédiatement avant le semis.

Pour avoir toute son efficacité, le Diallate doit être appliqué sur un sol finement préparé, et être incorporé dans la couche superficielle du sol par un hersage croisé dès que le traitement est terminé.

La pulvérisation devra être soignée et apporter un minimum de 400 litres de solution à l'hectare. Contrôler la bonne disposition des jets et les passages du pulvérisateur afin d'éviter les oublis ou au contraire les chevauchements.

Traitement de post-émergence du Colza (après levée): les traitements de post-émergence sont plus délicats d'application et présentent certains inconvénients.

Avec le T.C.A. le Vulpin est pratiquement la seule graminée détruite. Il s'utilise à la dose de 5 à 7 kg de matière active à l'hectare, avant tallage du Vulpin, lorsque ce dernier à de 1 à 3 feuilles.

Le Dalapon contrôle bien l'ensemble des graminées adventices, y compris les repousses des céréales. Cependant il sensibilise les colzas au froid de l'hiver, surtout s'il est appliqué tardivement.

Le traitement au Dalapon est possible avant et après tallage des graminées à la dose de 1,8 kg à 2,5 kg de matière active à l'hectare.

Précisons qu'en supprimant dès le départ de la végétation la concurrence des graminées, le traitement de pré-semis présente un avantage certain par rapport aux interventions de post-émergence.

-=-=-=-=-=-=-=-=-=-=-

Les Contrôleurs chargés des Avertissements Agricoles :

J. BERNARD et C. GACHON

L'Inspecteur de la Protection des Végétaux :

J. HARRANGER

Imprimerie de la Station de STRASBOURG/Directeur-Gérant : L. BOUYX.

380